

11003/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 juillet 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 juillet 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Avis du Conseil sur la désignation de coordonnateurs européens pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

E19791

**Bruxelles, le 4 juillet 2025
(OR. en)**

11003/25

TRANS 270

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Avis du Conseil sur la désignation de coordonnateurs européens pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

La Commission a consulté le Conseil sur la désignation de trois coordonnateurs européens pour le réseau transeuropéen de transport, conformément à l'article 52, paragraphe 1, du règlement (UE) 2024/1679 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport, modifiant les règlements (UE) 2021/1153 et (UE) n° 913/2010 et abrogeant le règlement (UE) n° 1315/2013¹.

À l'issue de cette consultation, le Conseil émet un avis favorable sur la désignation des trois coordonnateurs européens suivants:

Corridor de transport européen

Coordonnateur européen proposé

Atlantique

François Bausch (LU)

Rhin - Danube

Margarida Marques (PT)

Mer Baltique - mer Noire - mer Égée

Mario Mauro (IT)

¹ JO L, 2024/1679, 28.6.2024.